



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00984

Numéro SIREN : 822 835 153

Nom ou dénomination : A2 CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2017 sous le numéro de dépôt 2464



IMPOT SUR LES SOCIETES

2016 B 984
2017 B 2464
- 1 JUIN 2017

Exercice ouvert le	19092016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A2 CONSTRUCTION		66 RUE NICOLAS JOSEPH CUGNOT - ZAC MERCORENT 34500 BEZIERS	
SIRET	8 2 2 8 3 5 1 5 3 0 0 0 1 3	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	MACONNERIE GENERALE GROS OEUVRE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	4 571
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SUDESCO 13 RUE DE MINERVE 34500 BEZIERS Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu BEZIERS
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8
MR ATAK NAIL PRESIDENT 150 ALLEE LOUIS DE BROD		500	2016	190				
34500 BEZIERS								
4A 15 RUE FRANCIS ASTON								
PARC ACTIVITE LA COUPE 11100 NARBONNE		390	2016					
MR AVUCLU RECEP 15 RUE FRANCIS ASTON								
11100 NARBONNE		110	2016					

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	573	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise **A2 CONSTRUCTION**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **66 RUE NICOLAS JOSEPH CUGNOT****34500 BEZIERS**Numéro SIRET * **8 2 2 8 3 5 1 5 3 0 0 0 1 3**Durée de l'exercice en nombre de mois * **4**Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 5
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles * - - -	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068 072	070 074		
			642	642	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	9 962	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	10 604	
	Total général (I+II)	110	112	10 604	

PASSIF

				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(4 551)	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		5 449	
	Provisions pour risques et charges Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 795	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	1 250	2 360	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		5 155	
Total général (I + II + III)		180		10 604	
RENVOS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise A2 CONSTRUCTION		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le							
				3 1 1 2 2 0 1 6						3 1 1 2 2 0 1 5							
A - RÉSULTAT COMPTABLE																	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons		209					210								
	Production vendue	biens	intracommunautaires	215					214								
		services *		217					218								
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222								
	Production immobilisée *								224								
	Subventions d'exploitation reçues								226								
	Autres produits								230	0							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	0							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234								
	Variation de stock (marchandises) *								236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240								
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242	3 461							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243					244	2							
	Rémunérations du personnel *								250	608							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	500							
	Dotations aux amortissements *								254								
	Dotations aux provisions								256								
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259							262								
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
Total des charges d'exploitation (II)									264	4 571							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	(4 571)							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)					280								
	Produits exceptionnels			(IV)					290								
	Charges financières			(V)					294								
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347							300							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348														
Impôts sur les bénéfices *				(VII)					306	(20)							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310	(4 551)							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2															
Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318								
	Provisions non déductibles *								322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247							330								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option									251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999								
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997								
Deductions	Entreprise nouvelle (44, septies)	986			Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987			Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138			342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981			Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989			Pôles de compétitivité hors CICE (art 44, septies)	990							
	Divers* ZFA (44, quaterdecies)	345			Investissements outre-mer	344											
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655							20				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1					352			354	4 571				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1					370			372	4 571				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

A2 CONSTRUCTION

31/12/2016

[illegible][illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **A2 CONSTRUCTION**Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492		494		496				

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : A2 CONSTRUCTIONNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	4 571
Total des déficits restant à reporter	870	4 571

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	302
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A2 CONSTRUCTION

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 19092016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 4

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence du 024 au 160		
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe II du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 8 2 2 8 3 5 1 5 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2 CONSTRUCTION

ADRESSE (voie) 66 RUE NICOLAS JOSEPH CUGNOT ZAC MERCORENT

CODE POSTAL 34500 VILLE BEZIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	390
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	610

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination 4A

N° SIREN (si société établie en France) 509834602 % de détention 39.00 Nb de parts ou actions 390

Adresse : N° 15 Voie RUE FRANCIS ASTON

Code postal 11100 Commune NARBONNE Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique ATAK Prénom(s) NAIL

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 270984 N° Département 99 Commune AKDAGMADENI Pays Turquie

Adresse : N° 150 Voie ALLEE LOUIS DE BROOGLIE

Code postal 34500 Commune BEZIERS Pays France

Titre (2) MR Nom patronymique AVUCLU Prénom(s) RECEP

Nom marital % de détention 11.00 Nb de parts ou actions 110

Naissance : Date 100874 N° Département 99 Commune KIRSEHIR Pays Turquie

Adresse : N° 15 Voie RUE FRANCIS ASTON

Code postal 11100 Commune NARBONNE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 19/09/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 10 604.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 4 550.89- Euros .

L'exercice a une durée de 4 mois, couvrant la période du 19/09/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 20 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 19/09/2016 au 31/12/2016

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement : — — — —	20
Total	20

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	20	20	
Taxe sur la valeur ajoutée	622	622	
TOTAL	642	642	

ANNEXE

Exercice du 19/09/2016 au 31/12/2016

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 795	2 795		
Personnel et comptes rattachés	417	417		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	691	691		
Groupe et associés	1 250	1 250		
Autres dettes	2	2		
TOTAL	5 155	5 155		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 920
Autres dettes	2
Total	1 922

ANNEXE

Exercice du 19/09/2016 au 31/12/2016

Charges et produits constatés d'avance

SAS A2 CONSTRUCTION
66 rue Nicolas Joseph Cugnot
ZAC Mercorent
34500 BEZIERS

RCS BEZIERS N° 822 835 153

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2016

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de 4 551 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après :

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE

1 - Situation de la société durant l'exercice

- * Evolution du chiffre d'affaires : 1^{ère} année
- * Résultat de l'exercice : - 4 551 €
- * Fonds de roulement, variation :
- * Investissements : NS
- * Financements : NS

2 - Evolution Prévisible de la société

- * Chiffre d'affaires :
- * Extension ou réduction d'activité :
- * Création ou suppression des établissements :
- * Investissements :
- * Financement :
- * Effectifs :

AN

3 - Evènements importants survenus entre la clôture et la date du présent rapport

NEANT

4 - Activités en matière de recherche et développement (article 232-1 du nouveau code de commerce).

NEANT

H - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Vous trouverez, par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article 227-10 du nouveau code de commerce, et dont nous vous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint.

III - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter et de répartir comme suit les déficits de l'exercice, soit une somme de 4 551 €.

- * Réserve légale :
- * Réserve facultative :
- * Report à nouveau débiteur : 4 551 €
- * Report à nouveau créditeur :
- * Distribution des bénéfices :

IV - RESOLUTIONS DIVERSES

NEANT

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la Présidence quitus à sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer

Fait à Béziers, le 02/05/2017

Le Président



SAS A2 CONSTRUCTION
66 rue Nicolas Joseph Cugnot
ZAC Mercorent
34500 BEZIERS

RCS BEZIERS N° 822 835 153

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Le Président de la SAS A2 CONSTRUCTION a proposé à l'Assemblée Ordinaire des associés réunie le 31/05/2017 l'affectation des résultats suivante :

- Report à nouveau débiteur : 4 551 €
- Report à nouveau créditeur :
- Réserve légale :
- Réserve facultative :
- Distribution des bénéfices :



*SAS A2 CONSTRUCTION
66 rue Nicolas Joseph Cugnot
ZAC Mercorent
34500 BEZIERS*

RCS BEZIERS N° 822 835 153

*AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016
VOTEE A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 31/05/2017*

Sur proposition du Président, l'Assemblée des associés a voté la résolution d'affectation du résultat suivante :

- Report à nouveau débiteur : 4 551 €
- Report à nouveau créditeur :
- Réserve légale :
- Réserve facultative :
- Distribution des bénéfices :

